MINISTERE DU PLAN

CEUTRE NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES EC OHOHIQUES

DIRECTION ADMINISTRATIVE E FINANCIERE

1/ ISAS :

REPUBLIQUE POPULATRE DU CONGO Travail-Démocratie-Paix -3-1-3-3-3-3-3

84/672 du 17.7.84 //) ECRET Nº /MP/CNSEE-DAF

portant promotion au titre de l'annés 1981 des Ingénieurs Statisticiens Economistes des cadres de la catégorie 4. hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) _==========

LE PRENIER MINISTRE. CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 :

(/u la loi nº 25/30 du 13-11-80 portant amendement de

l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 :

(/u la loi nº 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires :

(/u l'arrêté nº 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires :

(/u le décret nº 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime des

rémunérations des fonctionnaires ; (/u le décret nº 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégoriss et hiérarchies des cadres créées par la loi nº 15/62 du 3-2-62

portant statut général des fonctionnaires; (/u le décret nº 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination

et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A I ; (/u le décret n^2 63/410 du 12-12-63 portant statut commun des fonctionnaires du personnel technique des services de la

Statistique;

(/u le décret nº 65/170 du 25-6-65 règlementant l'avancement

des fonctionnaires;

(/u le décret nº 74/170 du 31-12-74 abrogeant et remplacent les dispositions du décret nº 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ; (/u le décret nº 79/154 du 4-4-79 portant nomination du

Premier Minestre, Chef du Gouvernement; (/u le décret nº 80/630 du 27-12-80 portant déblocage des

avancements des agents de l'Etat;

(/u le décret nº 80/644 du 28-12-80 portant nomination des

Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif nº 81/016 du 26-1-81 au décret nº 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret nº 31/017 du 26-1-81 relatif aux intérims des

Membres du Gouvernement ;

(/u le décret nº 33/320 du 3-5-83 portant nomination d'un

Membre du Conseil des Ministres ;

(/u le décret nº 54/671 /MP/CNSEE-DIF du 17 Juillet 1962;
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 des Ingénieurs Statisticiens Economistes des cadres de la catégorie 1, hiérarchic 🧵 des Services Techniques (Statistique) ;

(I) E C R E T E :

.../...

 $D \cdot F \cdot P$

D.G.B.

 $D \cdot C \cdot F$

ARTICLE 1ER. - : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1981, les Ingénieurs Statisticiens Economistes des cadres de la catégorie Á, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) dont les noms Suivent; ACC = Néant

AU 3. ECHELON

- MIZELE Augustin P/C du 10-10-81 CNSEE-B/VILLE
- MATETA-ADAHO Luc Daniel P/C du 18-07-81 DTION GENERALE DE

AU 42 ECHELON

- MAMOUNA Ernest

P/C du 25-08-81 MINI-PLAN

ARTICLE 2. Le présent décret qui prendra effet tant du point de vuc de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et comminiqué partout où besoin sera./-

BRAZZIVILLE, LE 17 Juil 1984

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Le Ministre du Plan.

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU -

Louis SYLVLIN-GOMA -

- Pierre MOUSSA -

AMPLIATIONS

- JCRPC 1
- DFP 9
- DGB 6
- DCF 6
- MP 1
- DOSSIER DFP 9
- DOSSIER CNSEE 9
- INTERESSES 3

- SGCri/BC..... 2

Le Ministre du Travail et de la Présoyance Sociale,

- Bernard COMBO MITSION! -